

MAIRIE  
DE LECTOURE

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

28/12/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 032-213202088-20231214-2023DEC28\_551-AI

**A rappeler pour toute**

Dossier n° : DP 032 208 23 L0065

Date de dépôt : 03/08/2023

Demandeur : Monsieur Didier SERE

Adresse Terrain : 23 Avenue Ville de Saint Louis  
à LECTOURE (32700)

Monsieur Didier SERE  
23 Avenue Ville de Saint Louis

32700 LECTOURE

**Objet : REJET TACITE**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Déclaration préalable le 03/08/2023 pour la reconstruction du mur d'enceinte, restauration mur de soutènement sur route, reconstruction mur de soutènement sur carrelot, sur un terrain situé 23 Avenue Ville de Saint Louis 32700 LECTOURE.

Après examen de votre demande, il s'était avéré que votre dossier était incomplet.

Par courrier présenté en date du 25/08/2023, je vous avais invité à compléter votre dossier et je vous avais informé que si votre dossier n'était pas complété dans un délai de 3 mois, votre demande serait automatiquement rejetée.

N'ayant pas reçu ces éléments, je vous confirme que votre demande a été rejetée et que vous ne pouvez pas entreprendre les travaux envisagés.

Si vous souhaitez toujours poursuivre votre projet, je vous invite à redéposer une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à LECTOURE,

Le 24/12/23

Pour le Maire  
Adjoint Chargé de l'Urbanisme



**J-Y DELACOSTE**